



Feuille de route pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Version provisoire 1.0 du document IOC/INF-1353
basée sur la discussion avec les membres du Bureau, à Paris, le 16 janvier 2018
6 février 2018

Table des matières

1.	Introduction.....	1
1.1	Contexte	1
1.2	Prochaines étapes : une Feuille de route	2
2.	Approche stratégique de la Décennie	3
	<i>Vision : Les sciences océaniques pour le futur que nous voulons</i>	3
2.1	Objectifs primordiaux	3
2.2	Objectifs stratégiques	3
2.3	Actions et bénéfices escomptés	5
	<i>Objectif I Connaissance du système océanique</i>	5
	<i>Objectif II Données pour la gestion écosystémique et l'économie bleue</i>	6
	<i>Objectif III Aléas liés aux océans</i>	7
	<i>Objectif IV Coopération en matière d'observations, de données et autres infrastructures</i>	8
	<i>Objectif V Capacités et formation scientifiques et techniques</i>	9
	<i>Objectif VI Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication</i>	10
3.	Phase préparatoire	11
3.1	Structure et mécanisme de gouvernance	12
3.1.1	Groupe de planification	12
3.1.2	Dispositions provisoires	14
3.1.3	Structure du projet de phase préparatoire.....	15
3.2	Définir la forme et la structure de la Décennie	15
3.3	Faire participer les milieux intéressés et les consulter au sujet de la Décennie	17
3.3.1	États membres	18
3.3.2	Autres partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies	18
3.3.3	Faire participer la communauté scientifique en général	20
3.4	Communication et ateliers de consultation sur la décennie	20
3.4.1	Ateliers de consultation.....	20
3.4.2	Autres possibilités de communication	22
3.5	Élaborer un plan de mobilisation de ressources (plan de développement) pour la décennie	22
3.5.1	Plan de développement de la Décennie.....	22
3.5.2	Mobilisation de ressources au sein du système des Nations Unies	23
3.6	Élaborer le plan de mise en œuvre de la décennie	26
4.	Éléments du plan de mise en œuvre	26
1.	<i>Introduction</i>	27
2.	<i>Objectifs primordiaux et stratégiques</i>	27
3.	<i>Structure et organisation</i>	27
4.	<i>Plan scientifique</i>	28

5.	<i>Plan de développement des capacités.....</i>	29
6.	<i>Plan de communication et de participation.....</i>	29
7.	<i>Mise en place et calendrier.....</i>	30
8.	<i>Plan de ressources.....</i>	30
9.	<i>Suivi des progrès et établissement de rapports.....</i>	30

ANNEXE 1 : Contexte au sein du système des Nations Unies

ANNEXE 2 : Projet d'actions consolidé

Feuille de route pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

1. Introduction

1.1 Contexte

Dans la partie XI de sa résolution d'ensemble sur « Les océans et le droit de la mer » relative aux « Sciences de la mer », l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 72^e session a décidé (paragraphe 292) de proclamer

la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, pour la période commençant le 1^{er} janvier 2021, dans les structures et la limite des ressources disponibles, et demande à la Commission océanographique intergouvernementale d'élaborer un plan de concrétisation de la Décennie en concertation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées.

En outre, l'Assemblée générale des Nations Unies :

293. Prie la Commission océanographique intergouvernementale de communiquer des informations sur l'élaboration du plan de concrétisation et de consulter régulièrement les États membres au sujet de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et de sa concrétisation, et de les en tenir informés ;
294. Invite le Secrétaire général à l'informer de la concrétisation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques dans son rapport sur les océans et le droit de la mer, en se fondant sur les données que la Commission océanographique intergouvernementale doit communiquer ;
295. Invite ONU-Océans et ses participants à collaborer avec la Commission océanographique intergouvernementale en ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques.

La décision de l'Assemblée générale des Nations Unies est l'aboutissement de deux années de travaux préparatoires menés par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), durant lesquelles les États membres et les autres parties intéressées ont été consultés sur le concept et l'intérêt potentiel d'une Décennie pour les sciences océaniques. Une proposition a été rédigée pour examen par les États membres de la COI (IOC/INF-1341, 2 février 2017) et une version révisée ([IOC/INF-1341 Rev.](#)) a été présentée à l'Assemblée de la COI à sa 29^e session et approuvée par cette dernière ([résolution XXIX-1](#)).

L'approbation de la Décennie pour les sciences océaniques par l'Assemblée générale des Nations Unies suppose que la communauté internationale prenne conscience de l'importance, de la nécessité et du rôle des sciences océaniques et de l'échange de données et d'informations océanographiques pour le développement durable, ainsi que du rôle majeur que la science peut jouer pour aider les océans en vue de la réalisation du Programme 2030. La Décennie exige l'action et la participation de la communauté scientifique dans son ensemble, ainsi que de la COI et des autres organes des Nations Unies, en étroite collaboration avec les gouvernements, l'industrie et la société civile.

Compte tenu du rôle transversal que jouent les sciences océaniques dans la poursuite de l'Objectif 14 du Programme 2030, la proposition de Décennie¹ a été enregistrée par la COI en tant que contribution volontaire à la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14 (5-9 juin 2017, New York), et a été présentée sous le titre « *L'océan dont nous avons besoin pour le futur que nous voulons* ». Ce titre entend souligner le rôle crucial et le potentiel d'un océan sain et qui fonctionne normalement pour appuyer le Programme 2030 bien au-delà de l'ODD 14 et de ses cibles.

L'annexe 1 « Contexte au sein du système des Nations Unies » contient de plus amples informations sur le contexte des Nations Unies au sein duquel la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable sera élaborée et mise en œuvre.

1.2 Prochaines étapes : une Feuille de route

Comme indiqué dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Décennie sera mise en œuvre conformément à un plan de concrétisation qui sera élaboré durant la période 2018-2020. Le présent document, « Feuille de route pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable », constitue un premier guide pour les étapes et les processus nécessaires à l'élaboration d'un plan de concrétisation pour la Décennie. L'unique cible (objectif) du présent document est le plan de concrétisation. La feuille de route contient la stratégie de la Décennie et une description des actions à entreprendre pour aboutir à un projet de plan de concrétisation d'ici le premier trimestre 2020. Conformément aux discussions et à la consultation tenues avant la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies, il est prévu que le plan de concrétisation comprenne des plans pour des infrastructures de recherche et techniques (un plan scientifique) ; des plans de mobilisation et de communication ; un plan de développement des capacités, de formation et d'éducation ; et un plan de mobilisation de ressources (un plan directeur de la Décennie).

La présente Feuille de route récapitule les buts et objectifs de la Décennie ainsi que les principales actions et les principaux résultats et bénéfices escomptés (section 2 « Approche stratégique de la Décennie »). La section 3 « Phase préparatoire » énonce les principales échéances et consultations qui feront partie de la préparation du plan. La section finale 4 « Éléments du plan de concrétisation » décrit les grandes lignes du plan de concrétisation et des éléments qu'il devrait contenir.

Le terme « développement durable » dans le titre de la Décennie fournit le contexte global : le développement durable des océans, des mers et des côtes ; chaque fois que le terme « océan » apparaît seul dans cette Feuille de route, il doit être interprété dans le sens « océans, mers et côtes ». De même, tandis que le Programme 2030 fournit le cadre politique principal de la Décennie (en particulier l'Objectif de développement durable 14 et les autres objectifs où les océans peuvent avoir un rôle à jouer), le terme « Programme 2030 » impliquera généralement une référence également au Cadre d'action de Sendai, aux Orientations de Samoa, à l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC, ainsi qu'au processus visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Les sciences océaniques doivent être interprétées au sens large, englobant les sciences sociales et les aspects humains ; les infrastructures à l'appui des sciences océaniques (observations, systèmes de données) ; l'application de ces sciences dans l'intérêt de la société, notamment le transfert/l'application dans les régions/situations qui n'en ont pas bénéficié jusqu'à présent ; et l'interface science-politiques/utilisateur.

¹ Ci-après, le terme « la Décennie » est utilisé comme abréviation pour désigner la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

La présente Feuille de route ne contient pas de références aux documents qui ont servi à élaborer la proposition de Décennie. Certains de ces documents sont mentionnés dans le document [IOC/INF 1341 Rev.](#) et les lecteurs intéressés sont invités à se reporter à ce document pour plus de détails. La Note d'information sur la Décennie qui a été fournie à la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui découle également du document IOC/INF-1341 Rev., a été le point de départ de la Feuille de route. Les documents de référence peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/ocean-decade>.

2. Approche stratégique de la Décennie

L'approche stratégique doit être transformatrice. La communauté océanographique ne doit plus penser comme avant et doit aspirer à un changement réel, qu'il s'agisse du niveau de connaissance des océans ou de notre manière de gérer la coopération et les partenariats en faveur du développement durable et de la santé des océans. Le véritable changement concernera une base scientifique qui est actuellement inadaptée pour soutenir les objectifs du Programme 2030 relatifs aux océans.

La vision doit refléter cet aspect transformateur.

Vision : Les sciences océaniques pour le futur que nous voulons

2.1 Objectifs primordiaux

Les objectifs primordiaux suivants sont la principale source de motivation pour la proclamation d'une Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable :

Objectif 1 : Produire les connaissances scientifiques et créer les infrastructures et les partenariats nécessaires pour le développement durable des océans.

Objectif 2 : Fournir des données et des informations océanographiques pour éclairer les politiques visant à assurer le bon fonctionnement des océans à l'appui du Programme 2030.

2.2 Objectifs stratégiques

Les six objectifs suivants énoncent les objectifs spécifiques de haut niveau de la Décennie pour les sciences océaniques. Les deux objectifs primordiaux et les six objectifs sont axés sur le changement : les moyens permettant de passer de l'état des sciences océaniques et de leur utilisation et de leur impact en 2020 à l'état souhaité en 2030. Les objectifs doivent être réalistes et réalisables et, s'ils sont atteints, aboutir à des résultats et à des bénéfices concrets et significatifs – ils doivent faire la différence et avoir un intérêt réel pour les parties prenantes ainsi qu'un impact au niveau de l'interface science-politiques.

Les objectifs sont ici présentés sans explications. Dans la sous-section suivante, nous fournissons plus de détails pour chaque objectif ainsi que des exemples d'actions et les bénéfices potentiels qui en résulteront. Il sera fait référence à la base existante le cas échéant. Ces détails seront brefs, le plan de concrétisation étant censé développer et affiner les activités proposées.

- (I) Produire des connaissances sur le système océanique, son rôle dans le système terrestre et climatique, y compris la composante humaine, sa biodiversité et les fonds marins, à l'appui d'une gestion durable ;(II) Mettre au point une base de données complète et renforcer les capacités de gestion écosystémique pour améliorer la santé des océans et soutenir l'économie bleue ;(III) Sauver des vies et réduire les risques de phénomènes extrêmes et les aléas liés aux océans grâce à un programme accéléré de recherche et développement à l'appui des systèmes intégrés d'alerte rapide multirisques, accompagné de mesures visant à améliorer la préparation et la sensibilisation des communautés ;**Les trois objectifs suivants sont des objectifs**


















opérationnels et à ce titre, ils sont transversaux et appuient les trois premiers objectifs :


















- (IV) Améliorer les réseaux d'observation de l'océan, les systèmes de données et les autres infrastructures océanographiques ainsi que leurs mécanismes de coopération et de partenariat afin de répondre aux besoins de toutes les nations d'ici à 2030 ;(V)

Transformer les capacités scientifiques et techniques des acteurs du secteur des océans, en particulier dans les PEID et les PMA, grâce à un meilleur accès et une utilisation plus éclairée des connaissances scientifiques et au transfert accéléré des techniques marines, à la formation et à l'éducation ainsi qu'à une meilleure initiation à l'océan, afin que chacun puisse prendre part aux progrès des sciences et des techniques océaniques et à leur application pour apporter des réponses durables en matière de développement économique, de production alimentaire, de gestion et d'évaluation des océans et de lutte contre le changement climatique, et en tirer parti ; (VI)

Améliorer la coopération, la coordination et la communication entre les parties prenantes, notamment du secteur privé, dans le domaine des sciences océaniques, en assurant la fourniture immédiate des connaissances nouvelles et existantes aux responsables des politiques et aux décideurs dans le cadre du Programme 2030 et au-delà. **Relier les objectifs de la Décennie au Programme 2030**

Ces objectifs ont un caractère interdisciplinaire et universel, reflétant la nature transversale des sciences océaniques. Ils aideront les nations à atteindre notamment l'ODD 14 mais aussi les autres ODD qui ont une composante océanique et qui bénéficieraient également d'une meilleure connaissance des océans, par exemple l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire, l'ODD 8 sur la croissance économique, l'ODD 12 sur la consommation responsable ou l'ODD 13 sur le climat. Les sciences de la mer jouant un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), la Décennie pourrait également contribuer à aider les États membres et les parties prenantes concernées à mettre en œuvre la Convention.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES/ODD																		
		ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17
Objectifs stratégiques préliminaires de la Décennie	1. Connaissance du système océanique		2.4		4.7		6.5		8.4				12.2		14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c	15.5		
	2. Données pour la gestion écosystémique et l'économie bleue	1.5	2.4	3.9 3.d								11.b		13.1 13.3				
	3. Aléas liés aux océans	1.5	2.4	3.d								11.b		13.1 13.2 13.3 13.b	14.2 14.3			
	4. Coopération en matière d'observations, de données et autres infrastructures								9.5					13.3	14.3 14.5 14.a			

OBJECTIFS STRATÉGIQUES/ODD																	
	ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17
5. Capacités et formation scientifiques et techniques	1.5		3.9 3.d	4.7 4.b	5.5	6.5		8.4	9.5		11.b	12.2 12.8 12.a	13.1 13.2 13.3 13.b	14.1 14.2 14.3 14.5 14.a 14.c	15.5		17.6 17.9 17.16
6. Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication	1.5		3.d	4.7 4.b	5.b	6.5			9.b		11.b	12.8 12.a	13.1 13.2 13.3 13.b	14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c			17.6 17.7 17.16 17.18

2.3 Actions et bénéfices escomptés

Cette section présente des exemples d'actions et les bénéfices qui leur sont associés pour chacun des objectifs mentionnés ci-dessus ; ils doivent être considérés comme un avant-projet qui fera l'objet d'autres consultations et améliorations tout au long de la phase préparatoire. Ils constituent un élément important de la stratégie dans la mesure où ils fournissent des exemples concrets de moyens d'atteindre les buts et les objectifs. Le plan de concrétisation apportera des précisions supplémentaires.

Objectif I Connaissance du système océanique

L'objectif est volontairement large et couvre les deux objectifs primordiaux de la Décennie.

Le Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, établi dans le cadre du 6^e cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (attendu en 2019) et le deuxième cycle de l'Évaluation mondiale des océans qui a été lancé en 2016 et qui devrait s'achever en 2020, éclaireront la planification des activités menées au titre de cet objectif.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Action I(a) Poursuivre et accélérer l'élaboration d'un programme coordonné de recherche sur l'acidification de l'océan.
- Action I(b) Réaliser un séquençage complet de l'ADN environnemental en milieu marin.
- Action I(c) Mettre en place un petit groupe d'experts pour consolider les besoins en matière de sciences océaniques découlant notamment du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques, du Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère, de l'initiative Future Earth et du SCOR et du PMRC.
- Action I(d) Recueillir des données sur l'impact potentiel des changements environnementaux et climatiques sur les industries maritimes existantes et émergentes, en particulier pour les PMA et les PEID.
- Action I(e) Mettre en œuvre un programme intégré de recherche mondiale et régionale sur les effets du changement climatique, notamment les risques pour la santé des océans et les écosystèmes et les services qu'ils rendent, ainsi que sur l'adaptation.

- | | |
|-------------|---|
| Action I(f) | Lancer une initiative visant à renforcer considérablement l'utilisation des connaissances océanographiques au niveau de l'interface science-politiques, à l'échelle mondiale, régionale et nationale. |
| Action I(g) | Réaliser une cartographie des fonds marins, des zones de subduction et des événements hydrothermaux. |

BÉNÉFICES

- Recherche océanographique et évolutions technologiques guidées par les besoins identifiés en matière de développement durable et appuyées par les gouvernements et le secteur privé, la société civile et le grand public.
- Démarche systématique d'établissement des priorités dans la réalisation des objectifs politiques de haut niveau.
- Maintien de la pertinence et de la dynamique en faveur des objectifs primordiaux de la Décennie.
- Base scientifique solide pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions en réponse aux modifications du milieu marin et aux changements climatiques.
- Base scientifique pour l'élaboration de stratégies d'adaptation.
- Cartographie complète des conditions et des ressources océaniques, de la bathymétrie, des zones de subduction et des événements hydrothermaux.

Objectif II Données pour la gestion écosystémique et l'économie bleue

Cet objectif vise à mettre au point une base de données complète (données et connaissances) à l'appui d'une approche adaptative interdisciplinaire pour la gestion écosystémique. Les cibles portent sur la gestion des zones côtières, les stratégies d'adaptation pour les zones côtières, les contributions à la CCNUCC déterminées au niveau national, la gestion et la réglementation de la pêche et la création de zones marines protégées.

Cet objectif s'attache en partie à faire évoluer nos connaissances sur les multiples facteurs de stress exercés sur l'océan, ses mers, ses écosystèmes et ses ressources, notamment ceux découlant des changements climatiques, et à identifier les effets cumulatifs de ces facteurs de stress sur le milieu marin. Ces données et connaissances étayeront également les pratiques de développement durable et l'élaboration et la définition de stratégies qui permettront d'améliorer la santé des océans.

EXEMPLES D' ACTIONS

- | | |
|--------------|--|
| Action II(a) | Mettre en œuvre un programme mondial de recherche sur le bien-être des océans, notamment sur les effets cumulatifs des facteurs de stress tels que les sources de pollution terrestres et les charges d'éléments nutritifs anormales, l'anoxie, les plastiques, le changement climatique, la pêche, etc. |
| Action II(b) | Bâtir un programme de recherche coordonné sur la productivité et la biodiversité des océans. |
| Action II(c) | Répondre aux besoins scientifiques découlant du Rapport spécial du GIEC et de l'Évaluation mondiale des océans. |

- Action II(d) Mettre en place un réseau mondial de flotteurs-profileurs biogéochimiques, permettant d'échanger librement l'ensemble des données au sein de la communauté océanographique.
- Action II(e) Étendre les services environnementaux marins (physiques, biogéochimiques, écosystémiques), notamment pour les données satellite et les autres données océaniques, afin qu'ils soient accessibles à toutes les communautés concernées à des fins de gestion.

BÉNÉFICES

- Amélioration de la gestion des écosystèmes fondée sur des données probantes en général et, en particulier, renforcement considérable des capacités dans les PMA et les PEID.
- Données scientifiques pour améliorer le fonctionnement des océans.
- Programme de recherche intégré déployé à l'échelle mondiale à l'appui de toutes les formes de gestion des océans.
- Amélioration sensible de l'utilisation des données et des produits aux fins de la gestion des mers et des océans.

Objectif III Aléas liés aux océans

Le monde en développement et les petites économies sont particulièrement exposés aux aléas liés aux océans et disposent actuellement de moyens limités pour réduire les vulnérabilités et renforcer la prévention.

Les sciences océaniques, au travers d'un programme de recherche accéléré à l'appui des systèmes d'alerte rapide multirisques, accompagné de mesures visant à améliorer la préparation et la sensibilisation des communautés, peuvent réduire les risques découlant des aléas liés aux océans auxquels font face les communautés côtières et les populations qui tirent leurs moyens de subsistance de la mer.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Action III(a) Améliorer de façon substantielle les alertes (délais et spécificité spatiale) aux risques côtiers découlant des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les ondes de tempête et les vagues de vent extrêmes.
- Action III(b) Renforcer les capacités de prévision des tsunamis dangereux, notamment ceux provenant des couches de fond instables (grâce à une meilleure cartographie des risques potentiels).
- Action III(c) Accélérer et améliorer la recherche sur la détection avancée des aléas et des risques liés aux océans, en mettant l'accent sur les communautés côtières.
- Action III(d) Relever le Grand défi du PMRC sur le thème « Variations régionales de l'élévation du niveau de la mer et incidences sur les zones côtières ».

BÉNÉFICES

- Vies sauvées, réduction des risques et amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la prospérité.

- Décisions éclairées en matière de gestion et d'aménagement des zones côtières.

Objectif IV *Coopération en matière d'observations, de données et autres infrastructures*

Dans le contexte de la Décennie, les infrastructures océaniques désignent les structures et les installations physiques et organisationnelles de base qui sont nécessaires pour soutenir les sciences océaniques en vue de la mise en valeur durable des océans et du maintien de leur bon fonctionnement et de leur bien-être ; les infrastructures appuient les sciences océaniques, leur application dans les systèmes dépendants, ainsi que leur utilisation pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

Les infrastructures océaniques incluent les réseaux d'observation (continue et de recherche, *in situ* et à distance), les systèmes de données (pour l'échange d'informations en temps réel et en mode différé de qualité supérieure), les modèles océaniques (par exemple les modèles couplés océan-glaces de mer-vagues), les systèmes de production (tels que les systèmes opérationnels d'assimilation de données et de modèles de prévision), les réseaux de communication (pour l'échange effectif et efficace d'informations), la fourniture de services (par exemple les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis), ainsi que les réseaux et les mécanismes qui facilitent la coopération et la coordination dans le domaine des sciences océaniques et leur application.

La plupart de ces infrastructures sont mises au point et testées durant une phase de recherche avant d'être déployées de manière permanente.

EXEMPLES D' ACTIONS

- | | |
|--------------|--|
| Action IV(a) | Mettre en place un réseau mondial de flotteurs-profileurs biogéochimiques, permettant d'échanger librement l'ensemble des données au sein de la communauté océanographique. |
| Action IV(b) | Achever le déploiement initial d'un Système d'observation en mer profonde, ce qui inclut le soutien à la conservation et à l'utilisation durable des systèmes biologiques marins ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que la cartographie de la bathymétrie et des communautés benthiques, notamment autour des zones de subduction et des événements hydrothermaux. |
| Action IV(c) | Mettre en œuvre un projet pilote régional sur les courants de démarcation occidentaux aux basses latitudes et les systèmes biogéochimiques et biologiques associés, dirigé par la communauté de l'océan Pacifique occidental. |
| Action IV(d) | Étendre les services environnementaux marins, notamment pour les données satellite et les autres données océaniques, afin que toutes les communautés concernées puissent y avoir accès et les utiliser. |
| Action IV(e) | Créer un groupe d'experts de haut niveau pour guider la mise en place d'infrastructures de modélisation et d'assimilation des données couvrant l'ensemble des disciplines des sciences océaniques. |

BÉNÉFICES

- Début d'une nouvelle ère de l'océanographie biogéochimique, avec une couverture mondiale par des satellites d'observation de la couleur des océans et BGC-Argo, appuyée par des instruments de mesure systématique à bord de navires et d'autres instruments autonomes.

- Avancée majeure dans le domaine des observations continues et rentables en mer profonde, englobant toutes les variables pertinentes et fournissant un appui direct aux discussions et négociations sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
- Nouveaux acteurs majeurs intégrés dans la maintenance des infrastructures essentielles.
- Adoption et utilisation élargies des données océanographiques et des informations dérivées.
- Développement d'infrastructures océaniques et de conseils d'experts axés sur l'océan, en collaboration avec d'autres groupes, le cas échéant.

Objectif V Capacités et formation scientifiques et techniques

Cet objectif vise à améliorer sensiblement la base de connaissances scientifiques et le transfert des techniques marines vers les régions et les groupes qui disposent actuellement de capacités et de moyens limités, en particulier les PEID et les PMA. Cette stratégie permettra d'élargir considérablement les opportunités et l'accès équitable aux bénéfices économiques découlant des ressources et des techniques marines.

L'objectif tend également à renforcer l'initiation, la formation et l'information sur l'océan et ses mers, notamment dans les écoles et auprès des usagers de l'océan ainsi que des responsables politiques et des décideurs.

Pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et respecter les accords tels que les Orientations de Samoa pour les PEID, une approche de statu quo sera inadaptée.

Tout comme les contributions à la CCNUCC déterminées au niveau national créent une boucle d'interaction constructive entre la prise de décisions sur l'adaptation au changement climatique aux niveaux national et international, la Décennie pour les sciences océaniques devra encourager et articuler les contributions déterminées au niveau national au Programme 2030 et aux autres accords de haut niveau concernant l'océan. Par ailleurs, dans la mesure où ces contributions sont de nature scientifique et/ou technique, et qu'elles appliquent la science, elles pourraient être rassemblées sous la bannière de la Décennie pour les sciences océaniques à titre de contributions déterminées au niveau national au développement durable (sous toutes ses formes dans le cadre de la Décennie). La priorité serait accordée au transfert des techniques marines et aux autres formes de développement des capacités.

EXEMPLES D' ACTIONS

- | | |
|-------------|---|
| Action V(a) | Renforcer et diriger les activités de développement des capacités liées au transfert des techniques, notamment des nouvelles technologies, et mener des observations continues ainsi que des formations par la recherche connexes. |
| Action V(b) | Élargir la communauté pour les systèmes d'observations et de données océanographiques dans le monde en développement. |
| Action V(c) | Faciliter et coordonner la mise en place d'un mécanisme de contributions déterminées au niveau national pour les sciences océaniques au service du développement durable afin de créer une boucle d'interaction constructive entre la prise de décisions aux niveaux national et international en faveur du développement durable des océans. |

- Action V(d) Consolidar les communautés océanographiques par la communication, le dialogue et les échanges réguliers entre les gouvernements et leurs organismes, les autres usagers du milieu marin et de ses ressources, le public et les différentes communautés scientifiques, par exemple les sciences naturelles, les sciences sociales, l'économie et la santé humaine.
- Action V(e) Créer un portail d'information adapté au nouveau rôle des sciences dans la communication et l'utilisation des résultats scientifiques, fournissant et actualisant régulièrement des informations sur l'état de l'océan à l'intention de tous les acteurs concernés, et soutenant ainsi le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques des Nations Unies et son Évaluation mondiale des océans, grâce aux nouvelles technologies de communication et d'assimilation de données.

BÉNÉFICES

- Accélération du transfert des techniques marines et de la diffusion des connaissances océanographiques, en particulier pour les PEID et les PMA.
- Les contributions déterminées au niveau national offrent un mécanisme qui permet de refléter l'ambition de chaque pays pour le développement durable des océans, en tenant compte de leur situation et de leurs capacités.
- Implication plus directe du monde en développement dans les observations de l'océan.

Objectif VI *Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication*

Cet objectif vise à améliorer la coopération, la coordination et la communication, notamment dans le domaine de la recherche et des observations océanographiques, grâce au transfert plus rapide et plus efficace des connaissances nouvelles et existantes aux responsables des politiques et aux décideurs. Une importance considérable sera accordée aux infrastructures (réseaux et modèles d'observation), ainsi qu'aux systèmes de données qui mettent ces informations à la disposition de toutes les parties prenantes.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Action VI(a) Nouer un partenariat entre des institutions et des organismes ayant la même vision et œuvrant aux niveaux national, régional et international, avec une coopération et une coordination solides, à la fois au sein et en dehors du système des Nations Unies.
- Action VI(b) Mettre en place un Groupe de référence pour la Décennie pour les sciences océaniques afin de fournir des commentaires et des conseils sur les progrès accomplis.
- Action VI(c) Renforcer les liens entre la science, les observations continues de l'océan et les services océaniques et les gouvernements, la gestion avec les institutions associées, les décideurs et l'interface science-politiques, et le grand public.
- Action VI(d) Consolidar les communautés océanographiques par la communication, le dialogue et les échanges réguliers entre les gouvernements et leurs organismes, les autres usagers du milieu marin et de ses ressources, le public et les différentes communautés scientifiques, par exemple les sciences naturelles, les sciences sociales, l'économie et la santé humaine.

- Action VI(e) Améliorer et transformer les mécanismes nationaux et la coordination des activités nationales en faveur du développement durable.
- Action VI(f) Développer une nouvelle génération de technologies d'observation de l'océan et de ses mers résultant des efforts déployés par les pays technologiquement avancés et les pays en développement intégrés dans le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) en matière d'observations continues, afin d'inclure des paramètres davantage liés à la biochimie, à la biologie, à la biodiversité et aux écosystèmes, à l'appui de la gestion écosystémique.
- Action VI(g) Utiliser la nouvelle génération d'instruments de modélisation couplée comparés pour la prévision des conditions océaniques, notamment les paramètres biologiques et biochimiques tels que l'oxygène et le pH, en allant au-delà des capacités existantes pour décrire l'état physique de l'océan.

BÉNÉFICES

- Fourniture d'une base pour la Décennie impliquant l'ensemble de la communauté océanographique.
- Une nouvelle base pour des mécanismes nationaux plus solides et plus efficaces.
- Maintien de la pertinence et de la dynamique en faveur des objectifs primordiaux de la Décennie.

3. Phase préparatoire

Objectifs de la phase préparatoire :

1. Concevoir et adopter des mécanismes de gouvernance, y compris pendant la phase préparatoire.
2. Définir la forme et la structure de la Décennie.
3. Faire participer les milieux intéressés à la préparation de la Décennie et les consulter à ce sujet.
4. Élaborer un plan de mobilisation de ressources (plan de développement) pour la Décennie.
5. Informer toutes les parties prenantes des objectifs et des résultats escomptés de la Décennie.
6. Définir un plan de mise en œuvre de la Décennie.



Figure 1. Dates importantes de la phase préparatoire de la Décennie

La figure 1 présente sous forme de schéma les activités et étapes essentielles de l'élaboration du plan de mise en œuvre et de l'organisation de la Décennie. Les réunions des organes directeurs de la COI seront primordiales, car les Nations Unies ont confié à la Commission le rôle de chef de file pour l'élaboration du plan de mise en œuvre. Ce plan comprendra sans doute un plan scientifique (ainsi que des plans de recherche), un plan de participation et de communication, un plan de financement/développement, et un plan de renforcement des capacités, de formation et d'éducation.

La résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) invite le Secrétaire général de l'ONU à l'informer des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie sur la base des conseils donnés par la COI. À sa 53^e session, le Conseil exécutif de la Commission sera prié d'approuver le plan de mise en œuvre, notamment la structure et les mécanismes de gouvernance décrits dans le présent document, et l'Assemblée générale de l'ONU en prendra acte.

La phase préparatoire sera conduite par un groupe de planification, présenté ci-dessous, qui sera chargé de réaliser les objectifs susmentionnés et exposés plus en détail dans les sous-sections suivantes.

3.1 Structure et mécanisme de gouvernance

3.1.1 Groupe de planification

La COI a été chargée d'élaborer le plan de mise en œuvre de la Décennie. En consultation avec les autres parties prenantes, elle mettra sur pied un groupe de planification qui supervisera ce travail et s'acquittera des diverses tâches nécessaires à l'organisation de la Décennie.

Les fonctions du groupe de planification sont les suivantes :

1. formuler des recommandations sur la forme et la structure de la Décennie ;
2. définir des mécanismes de gouvernance chargés de mettre en œuvre la Décennie et ses programmes et projets ainsi que de surveiller ces processus ;
3. mobiliser et consulter les milieux intéressés pour recueillir des contributions aux objectifs de la Décennie, en affinant la stratégie comme il conviendra ;

4. préparer un premier document exposant en détail un plan scientifique correspondant aux objectifs de la Décennie et donnant la priorité à la participation des jeunes scientifiques et des groupes et régions défavorisés ainsi qu'à l'interface science-politiques ;
5. diriger et coordonner les activités de communication menées à l'intention de toutes les parties prenantes et portant notamment sur les objectifs et les résultats escomptés de la Décennie, et recueillir des commentaires, le cas échéant ;
6. définir un plan de ressources (plan de développement) de la Décennie énonçant les principes relatifs à la gestion des contributions à la Décennie ;
7. élaborer des plans détaillés concernant d'autres objectifs de la Décennie qui comprendront des propositions d'activités, de réalisations et de résultats (bénéfices potentiels) ;
8. soumettre un projet de plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable aux organes directeurs de la COI et, à la lumière de leurs décisions et indications, en produire une version définitive à présenter à l'Assemblée générale de l'ONU pour examen ;
9. faire rapport régulièrement sur les progrès réalisés par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la COI.

Le groupe de planification sera composé d'experts et recevra l'appui du Secrétariat de la COI. Son mandat expirera à la fin de 2020, une fois le plan de mise en œuvre présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies. Chaque membre aura un mandat couvrant toute la durée de la phase préparatoire.

Les membres du groupe de planification seront enthousiastes à l'égard de la Décennie et capables de s'acquitter des tâches définies dans leur mandat. Ils devront posséder des compétences et un savoir-faire dans les domaines suivants :

- processus et coordination au niveau intergouvernemental ;
- aspects du développement durable liés aux océans ;
- sciences océaniques, telles que définies dans la stratégie ;
- interface science-politiques/décision/utilisateurs ;
- renforcement des capacités, formation, transfert de technologies et éducation ;
- mise en œuvre de programmes/projets d'envergure.

Les membres seront désignés par la COI et d'autres organes intergouvernementaux et non gouvernementaux compétents, à l'issue d'un appel ouvert à candidatures lancé par l'intermédiaire des États membres de la COI. Le Président de la COI convoquera un jury de sélection restreint et représentatif des principales parties prenantes, qui sera chargé de choisir les membres du groupe.

La composition du groupe tiendra compte du genre, de l'âge et de l'équilibre régional ainsi que de l'équilibre entre les intérêts des États membres développés et en développement. Les jeunes scientifiques se verront accorder une attention particulière, en les désignant comme membres ou dans le cadre de stages destinés à appuyer les activités de planification de la Décennie. Les membres agiront à titre personnel, et non au nom de gouvernements ou d'organes intergouvernementaux. Le groupe ne comptera pas plus de 16 membres, coprésidents inclus. Ces

derniers seront désignés par le jury de sélection, et l'un d'eux au moins sera issu des PEID ou des PMA.

La même procédure sera appliquée pour effectuer des remplacements ou désigner de nouveaux membres en cas de démission, d'inactivité ou d'autres raisons influant sur le travail du groupe de planification.

Le groupe se réunira au moins à deux reprises, une fois au cours de chacune des deux périodes intersessions de la COI (2018-2019 et 2019-2020), mais pourra convoquer d'autres réunions après consultation avec la Commission. Par exemple, il faudra peut-être organiser une réunion à la suite de la 53^e session du Conseil exécutif afin de finaliser le plan de mise en œuvre. Les membres du groupe de planification devraient prendre l'initiative dans les principaux domaines de planification, processus qui pourrait nécessiter un appui à l'organisation de réunions (probablement au deuxième semestre de 2019).

Un portail en ligne dédié et d'autres moyens de communication seront mis en place pour partager des informations sur tout ce qui concerne la phase préparatoire de la Décennie, de façon à assurer ouverture, transparence et communication efficace et efficiente avec les parties prenantes.

Le mandat du groupe de planification, ses modalités de travail et sa composition seront examinés et approuvés par le Conseil exécutif de la COI à sa 51^e session, en juillet 2018.

3.1.2 Dispositions provisoires

Compte tenu du calendrier serré présenté dans la figure 1, il convient d'établir au plus tôt un groupe de planification ad hoc ou intérimaire qui sera placé sous la direction du Président de la COI et agira dans le cadre des décisions déjà approuvées par les États membres. La composition de ce groupe sera laissée à la discrétion du Président de la COI et ses activités considérées utiles en tout état de cause, quelles que soient les délibérations et décisions du Conseil exécutif à sa 51^e session.

Voici quelques exemples d'activités :

- élaborer une circulaire/première communication sur la situation et les étapes à suivre, en incluant les principales parties prenantes extérieures à la COI. Il est à noter que dans cette communication, la Décennie sollicitera des orientations préliminaires sur des activités et engagements possibles, et qu'une page Web sera créée pour fournir des informations et des commentaires. La communication mettra l'accent sur la transparence ;
- définir un premier plan de participation pour la phase préparatoire ;
- instaurer des mécanismes relatifs aux manifestations d'intérêt pour l'organisation de manifestations majeures de la phase préparatoire (réunion d'un comité préparatoire, ateliers régionaux, etc.) ;
- étudier et, le cas échéant, mettre en place une procédure pour la désignation des membres du groupe de planification. Comme indiqué plus haut, l'appel à candidatures sera ouvert, mais dépendra de la décision définitive que prendra le Conseil exécutif à sa 51^e session. Il convient de tirer parti des canaux de coopération existants avec les États membres et le système des Nations Unies ainsi qu'avec les organismes partenaires pour rechercher des candidats potentiels ;

- dans le cadre d'ateliers, développer des propositions de structure financière, par exemple des rubriques budgétaires dédiées (fonds-en-dépôt) au sein de la COI et des principaux partenaires (la diversité étant un atout), mais aussi envisager de constituer une entité juridique distincte pour collaborer avec d'autres mécanismes ;
- entamer la rédaction des principes de la Décennie.

3.1.3 Structure du projet de phase préparatoire

La phase préparatoire devrait fonctionner comme un projet (majeur), et il faudra vraisemblablement mettre sur pied des sous-projets (et éventuellement des sous-groupes) correspondant à ses différents objectifs. En particulier, il conviendra de faire appel à des compétences complémentaires à celles que possédera probablement le groupe de planification, afin de définir les grandes lignes du ou des programmes de recherche, sachant que des ébauches de plans de recherche devront sans doute être élaborées pour chacun des axes de recherche². Pour le processus de consultation, il faudra aussi faire appel à des spécialistes en matière de communication et de participation en vue de l'élaboration d'un plan de participation destiné à guider le processus. Des groupes de travail des sous-projets devraient être créés pour ces différents volets, à la discrétion du groupe de planification.

3.2 Définir la forme et la structure de la Décennie

Cette section porte sur la forme que devraient prendre la Décennie et ses activités et présente une proposition de cadre de gouvernance correspondant. Compte tenu de son caractère ambitieux et transformateur, cette initiative devrait s'inscrire dans un cadre systématique et bien planifié plutôt que ponctuel. Nous avons choisi une approche et une terminologie *P3M*³, qui ne sont cependant pas obligatoires. On peut également envisager un ensemble d'activités moins dépendantes les unes des autres et autonomes par rapport aux mécanismes déjà en place, mais qui seraient coordonnées au profit de la Décennie. Contrairement à la structure de gouvernance décrite ci-dessous, ces activités seraient dirigées par un groupe de coordination de la Décennie ou une entité approachante, mais la responsabilité en incomberait en dernier ressort aux mécanismes existants.

² La terminologie peut prêter à confusion, car il faudra définir pour la Décennie elle-même un plan (de mise en œuvre) relatif aux sciences océaniques, qui contiendra à son tour un plan scientifique distinct !

³ Cadre Portefeuille, Programme, Projet, Management. De nombreuses descriptions sont disponibles sur Internet.



Figure 2. Ébauche de structure pour les activités de la Décennie, appuyée par les mécanismes existants et des contributions de sources diverses

La figure 2 présente sous forme de schéma un exemple de structure pour le fonctionnement et les activités de la Décennie. Le niveau *Portefeuille* représente l'entreprise, en l'occurrence la Décennie. Il sera essentiellement constitué de *programmes* de travail, mais aussi de *projets* pour réaliser des tâches spécifiques. Au niveau inférieur, l'entreprise est décomposée en un nombre réduit de *programmes*, par exemple de recherche ou de renforcement des capacités et de formation. Idéalement, les *programmes* sont de dimension équivalente, ce facteur pouvant cependant varier en fonction des risques et de la volonté de la Décennie de maintenir certains domaines au niveau *Portefeuille/Entreprise*. On trouve enfin les *projets*, dont la portée, la durée, la complexité, le degré de dépendance à d'autres facteurs, etc. varieront. Dans le cas de la Décennie, qui comprendra de nombreux projets volontaires ou financés par des contributions, la question du degré de contrôle et de direction aux différents niveaux de la structure sera problématique.

Différents types de soutien et de contribution pourront être fournis, notamment par d'autres organes intergouvernementaux appartenant ou non au système des Nations Unies (voir la section 3.3.2 ci-dessous), des organisations non gouvernementales ainsi que des partenariats régionaux et nationaux. Les initiatives de la Décennie s'appuieront sur les mécanismes et capacités existants, comme il conviendra, en mettant l'accent en particulier sur la coordination et l'efficacité.

Le tableau 1 présente les entités qu'il faudra probablement constituer pour gérer cette structure.

Tableau 1. Entités possibles de la structure de gouvernance de la Décennie

Niveau	Organes directeurs	Organes consultatifs ?
Portefeuille	Conseil d'administration ou Conseil de la Décennie	Groupe de référence de la Décennie États membres, par l'intermédiaire de la COI
Programmes	Comité directeur	Groupe consultatif du programme
Projets	Comité directeur scientifique, équipe de projet	
Tous	Groupes d'experts Groupes de travail Équipes spéciales	

Le modèle suivi pour le groupe de planification de la phase préparatoire sera sans doute également utilisé pour le principal organe directeur de la Décennie. Au nom des parties prenantes, qui appartiendront ou non au système des Nations Unies, la COI confiera au conseil d'administration ou conseil la mission de mettre en œuvre la Décennie. Deux options se présentent, la première consistant à établir un conseil qui compterait un peu plus de membres que le groupe de planification, dont d'autres représentants du système des Nations Unies – la durée de la Décennie implique une évolution du contexte à laquelle il faudra peut-être s'adapter. La deuxième option serait de constituer un conseil restreint, composé de représentants des parties prenantes et bénéficiaires principaux de la Décennie. Il serait adjoint d'un comité (et éventuellement d'un directeur exécutif) de la Décennie chargé de la mise en œuvre détaillée et de la prise de décision courante, sous la direction générale du conseil.

Aux niveaux *Portefeuille* et *Programmes*, il faudra envisager de créer un groupe de référence ou un groupe consultatif qui donnerait des conseils sur l'adéquation des résultats et bénéfices obtenus dans le cadre de la Décennie (ou du programme) avec les objectifs définis dans les plans. Cette entité serait en outre dotée de mécanismes permettant de poursuivre le dialogue et la discussion entamés pendant la phase préparatoire (voir la sous-section suivante).

Le conseil, quant à lui, rendrait compte régulièrement à la COI (et à d'autres parties prenantes de premier plan) et fournirait les informations nécessaires aux rapports à présenter par le Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Aux niveaux *Programmes* et *Projets* (où les ressources et efforts globaux émaneront essentiellement d'initiatives volontaires et/ou financées par des contributions), la structure de gouvernance devrait être largement décentralisée et autonome, toutes les parties prenantes contribuant en fonction de leurs capacités. Quelle que soit la structure adoptée, il est important que celle-ci soit adaptée aux besoins, c'est-à-dire qu'elle contribue et apporte une valeur ajoutée manifeste à la Décennie.

3.3 Faire participer les milieux intéressés et les consulter au sujet de la Décennie

La consultation jouera un rôle essentiel tout au long de la phase préparatoire (2018-2020) et de la Décennie (pour en savoir plus, voir ci-dessous les « Éléments du plan de mise en œuvre »), pour guider l'élaboration et l'évolution des activités de la Décennie et garantir que leurs résultats correspondent aux plans définis ainsi qu'aux autres initiatives menées par des organismes appartenant ou non au système des Nations Unies ou des organisations non gouvernementales.

Ces activités, y compris en matière de communication, apparaîtront dans un plan de participation et de communication qui sera intégré dans le plan de mise en œuvre ou constituera un plan distinct, et feront partie des résultats escomptés de la phase préparatoire.

Il sera également primordial de rendre compte régulièrement aux États membres et autres parties prenantes essentielles sur l'élaboration du plan de mise en œuvre. Il conviendrait aussi de fournir des rapports informels aux principales parties prenantes régionales et nationales, en particulier les contributeurs potentiels.

3.3.1 États membres

Comme indiqué dans la figure 1, le processus prévoit de consulter les États membres et de leur faire rapport à plusieurs stades et plusieurs niveaux, notamment :

- par le biais d'une enquête ou d'autres outils de consultation, les États membres de la COI et de l'ONU seront invités à fournir des contributions sur les questions scientifiques cruciales qu'ils souhaiteraient voir abordées dans le cadre de la Décennie, en vue d'appuyer les efforts nationaux de mise en œuvre du Programme 2030 (premier semestre 2018) ;
- à l'aide d'une méthode similaire, un appel à expressions d'intérêt sera lancé concernant l'organisation de manifestations pendant la phase préparatoire et/ou la participation à celles-ci (réunion d'un comité préparatoire, atelier de consultation régionale, etc.). Ces expressions d'intérêt seront guidées par la présente Feuille de route ;
- l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les autres organismes connexes souhaitant participer aux activités de la Décennie seront invités à consulter leurs membres respectifs (premier semestre 2018) et à faire remonter l'information au groupe de planification ;
- les États membres de la COI seront invités à approuver le mandat du groupe de planification (juillet 2018) ;
- les États membres de la COI et d'autres pourront désigner des experts scientifiques pour participer à des ateliers mondiaux/régionaux (juillet 2018 - juin 2019) ;
- la COI recevra des comptes rendus réguliers sur les préparatifs de la Décennie et contribuera de façon constructive au rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies (73^e et 74^e sessions) et/ou fournira des informations au Processus consultatif informel (PCI) ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, au titre du point de son ordre du jour intitulé « Coopération et coordination interinstitutions » ;
- les États membres de la COI examineront le rapport intermédiaire du groupe de planification qui leur sera présenté en juin 2019 ;
- une phase d'examen se déroulera entre janvier et avril 2020, pendant laquelle tous les États membres (COI, ONU et autres parties prenantes de premier plan) seront invités à formuler des commentaires sur le projet de plan de mise en œuvre ;
- à sa 52^e session (juin 2020), le Conseil exécutif de la COI sera invité à approuver le plan de mise en œuvre avant qu'il soit présenté pour information à l'Assemblée générale des Nations Unies, au second semestre de 2020.

3.3.2 Autres partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies

Au nom du groupe de planification, la COI fera appel aux fonds, programmes et organismes spécialisés intéressés des Nations Unies de façon bilatérale ainsi que par le biais de l'ONU-Océans, le mécanisme de coordination sur les questions océaniques du système des Nations Unies. Le

groupe de planification nouera également des collaborations avec des partenaires non onusiens et sollicitera des contributions à la préparation et la mise en œuvre de la Décennie.

Plusieurs organismes des Nations Unies ont répondu positivement à l'invitation de la COI de collaborer aux préparatifs de la Décennie, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'ONU-Environnement, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques (OLA-DOALOS), l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une réunion interinstitutions se tiendra début 2018 pour recevoir de nouvelles contributions.

En outre, des organisations intergouvernementales s'intéressant aux sciences marines ont été ou seront invitées à collaborer, notamment :

- l'Organisation hydrographique internationale (OHI) ;
- le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) ;
- l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES) ;
- l'Initiative de programmation conjointe « Healthy and Productive Seas and Oceans » (JPI-Oceans) ;
- la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) ;
- la Communauté du Pacifique Sud ;
- le Programme régional océanien de l'environnement ;
- l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- le Forum des Îles du Pacifique.

Plusieurs de ces organisations ont déjà exprimé officiellement leur volonté de contribuer à la Décennie.

Les communautés scientifiques associées à divers comités et unions scientifiques sont également invitées à fournir des contributions, en particulier :

- le Conseil international pour la science (CIUS, qui deviendra le CIS après sa fusion prochaine avec le Conseil international des sciences sociales – CISS) ;
- le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) ;
- les associations de l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI) ;
- le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) ;
- l'initiative Future Earth.

Les établissements d'enseignement de portée internationale ou régionale axés sur le développement des capacités en sciences marines seront aussi invités à fournir des contributions, concernant notamment l'élaboration d'un plan de développement des capacités.

3.3.3 Faire participer la communauté scientifique en général

Il est important que la Décennie s'assure la reconnaissance et la participation de la communauté océanographique. L'Association internationale des sciences physiques de l'océan (AISPO), l'Union américaine de géophysique (AGU), l'American Meteorological Society (AMS), la Royal Meteorological Society, l'Union européenne des géosciences (EGU), The Oceanography Society, l'Asia Oceania Geosciences Society (AOGS) et bien d'autres offrent des occasions de faire connaître les objectifs et les bénéfices escomptés de la Décennie, de recueillir des idées et d'éventuelles contributions et d'impliquer les jeunes scientifiques. Par exemple, des réunions-débats pourraient être organisées à l'occasion de la réunion d'automne de l'AGU et de la réunion sur les sciences océaniques, qui se tiendront respectivement fin 2018 et début 2019.

Il est utile de noter, pour le déroulement de la Décennie, que l'initiative Future Earth a mis en place des réseaux d'action pour la connaissance, et en particulier le Réseau d'action pour la connaissance des océans, qui aborde plusieurs des enjeux et questions scientifiques cernés lors du processus de cadrage de la Décennie (voir par exemple le document IOC/INF-1341 Rev.). Ce Réseau promeut une recherche axée sur les solutions en mobilisant des acteurs de divers secteurs et régions et en s'appuyant sur les travaux de recherche fondamentale solides et les programmes novateurs des projets et communautés océanographiques internationaux de l'initiative Future Earth et autres. Il existe donc d'évidentes synergies avec les aspirations de la Décennie.

Par ailleurs, il importera de mettre l'accent sur la participation à la Décennie et sur les bénéfices qu'elle pourrait produire plutôt que de créer des attentes irréalistes ou donner l'impression que la Décennie dépasse, d'une manière ou d'une autre, les plans et activités précédents. Bien qu'il ne faille pas faire trop de promesses ni obtenir de faibles résultats, les messages sur la valeur ajoutée réelle que pourra apporter la Décennie devront occuper une place importante lors de l'élaboration des plans. On multipliera ainsi les chances de susciter respect et engagement et participation durables.

3.4 Communication et ateliers de consultation sur la décennie

3.4.1 Ateliers de consultation

Ces ateliers seront stratégiques et bien organisés et ne seront pas axés sur les processus. Les objectifs seront plus ou moins similaires à ceux de la phase préparatoire :

1. informer toutes les parties prenantes des objectifs et des résultats escomptés de la Décennie ;
2. renseigner les participants sur les dispositifs proposés pour la Décennie, y compris sa structure et ses mécanismes de gouvernance, et solliciter des retours d'information ;
3. faire participer la communauté océanographique à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie et la consulter à ce sujet (par exemple pour définir les priorités en matière de recherche ou de développement des capacités et de formation) ;
4. dans le cadre d'ateliers, définir des thèmes ou sujets qui pourraient être intégrés dans la Décennie ;
5. élaborer des plans pour ces propositions d'initiatives, le cas échéant, en définissant la portée, les objectifs, les résultats escomptés, la participation et un calendrier possible ;
6. rechercher des possibilités (mais pas nécessairement des engagements) d'investissement et de mobilisation de ressources en faveur de la Décennie.

La participation aux ateliers dépendra des objectifs ci-dessus. Ainsi, pour les objectifs 1 et 2, il conviendrait de rassembler un large public, y compris par visioconférence ; pour les objectifs 3 à 5,

un groupe de personnes intéressées, compétentes dans le domaine couvert par l'atelier, et sélectionnées (par les responsables de la région/de la thématique) ; et, pour l'objectif 6, des responsables de haut niveau et d'autres personnes ayant une bonne connaissance des engagements nationaux et autres types de ressources nécessaires à la Décennie. Dans la pratique, ces ateliers pourront être organisés dans un ordre différent.

Il faudra s'attacher à tirer parti des initiatives en place qui rassemblent des communautés régionales et/ou internationales. Par exemple, l'[Expédition internationale de l'océan Indien \(EIOI-2\)](#) mobilise des communautés de tout l'océan Indien pour faire avancer la connaissance de cet océan et de son rôle dans le système terrestre, et pourrait servir de cadre à un atelier régional de la Décennie. Les organes subsidiaires, et notamment ceux de la COI (GOOS, IODE...), devront être encouragés à proposer des activités de promotion ou d'appui pour les consultations qui les concernent.

Il faudra envisager d'organiser deux types d'ateliers au moins (en plus des forums évoqués dans les sections précédentes).

ATELIERS RÉGIONAUX

La COI et certains des partenaires principaux probables disposent déjà de mécanismes régionaux auxquels on pourrait recourir pour ces consultations. Citons, parmi ceux qui relèvent de la COI :

- la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents ;
- la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes ;
- la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental ;
- l'Alliance régionale pour le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS).

Par ailleurs, la COI est divisée en groupes régionaux (groupe I : Europe et Amérique du Nord, groupe II : Europe orientale/Russie, groupe III : Amérique centrale et du Sud, groupe IV : Asie et Pacifique occidental, groupe V : Afrique) qu'il pourrait être pratique d'utiliser comme cadres pour l'organisation d'ateliers régionaux (cependant, il est à noter qu'à la différence des associations régionales de l'OMM, ces groupes ne se réunissent pas formellement).

ATELIERS THÉMATIQUES MONDIAUX

Il pourrait être intéressant de tirer parti, au profit de la Décennie, des mécanismes mondiaux déjà en place pour la recherche (initiative Future Earth, IMBER, SCOR, PMRC/CLIVAR, etc.) et les infrastructures (GOOS, SMOC, CEOS, IODE, etc.). Ainsi, le grand défi du PMRC relatif aux conséquences du changement climatique sur le niveau de la mer et les zones côtières pourrait être remanié pour devenir une initiative de la Décennie, le PMRC continuant d'en assurer la supervision. Toutefois, conformément aux orientations ci-dessus, les projets ne doivent être remaniés et/ou rattachés à une nouvelle entité que si cela présente un intérêt manifeste pour la communauté océanographique et la Décennie.

L'importance des thèmes scientifiques couverts par les grands objectifs (objectifs I, II et III) de la Décennie donne à penser qu'une place particulière pourrait également leur être accordée lors des consultations.

ENCOURAGER LES PROPOSITIONS

La phase de planification intermédiaire et la 51^e session du Conseil exécutif de la COI seront l'occasion de s'adresser à des partenaires potentiels et de solliciter des expressions d'intérêt pour accueillir et/ou organiser des ateliers portant sur les objectifs énoncés au début de cette sous-section. Le Conseil exécutif de la COI pourrait adopter, à sa 51^e session, une décision invitant les

États membres et d'autres partenaires potentiels (y compris ceux cités dans la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU) à soumettre des expressions d'intérêt et des propositions concernant les éléments clés de la phase préparatoire, notamment des ateliers de consultation.

Le groupe de planification pourrait également tirer parti d'autres réunions ne relevant pas de la Décennie, en leur assignant des tâches supplémentaires contribuant aux objectifs cités au début de la présente section.

3.4.2 Autres possibilités de communication

- Comme indiqué dans la partie consacrée à la participation, il existe de nombreuses possibilités de communication autres que les forums consacrés à la Décennie. Le [Colloque mondial sur le changement climatique et la biodiversité](#) se tiendra en avril 2018, mais pourrait néanmoins être l'occasion de présenter des idées concernant la biodiversité des zones situées au-delà de la juridiction nationale.
- Il sera peut-être possible de participer au quatrième [Colloque international CIEM-PICES-COI-FAO sur les effets du changement climatique sur les océans](#) (4-8 juin 2018), bien que l'appel à contributions soit déjà clos.
- [OceanObs'19](#) en est à sa phase de planification. Il faudrait se pencher rapidement sur le soutien que la Conférence pourrait apporter à la phase préparatoire ainsi qu'à la Décennie elle-même (notons qu'OceanObs'29 est déjà en discussion et se tiendra peu avant la fin de la Décennie).
- La deuxième Conférence des Nations Unies sur l'ODD 14 se déroulera en 2020 (lieu/date à définir).

3.5 Élaborer un plan de mobilisation de ressources (plan de développement) pour la décennie

La note d'information se concentrant sur les ressources nécessaires à la planification, la coordination et la facilitation (concernant principalement les capacités de la COI), il est manifestement nécessaire d'élaborer un document (inclus dans le plan de mise en œuvre ou distinct) exposant les raisons de participer à la Décennie et d'investir dans celle-ci, ainsi que les retours sur investissement (bénéfiques) que la communauté océanographique et les pays, plus généralement, peuvent attendre de cette participation. Il convient, dès le début, de définir clairement les avantages potentiels d'une participation à la Décennie en vue de mobiliser des ressources, notamment financières, humaines et matérielles.

Ces contributions ne doivent pas être présentées comme une dépense ou une charge imposée aux États membres et aux autres participants, mais plutôt comme l'occasion de nouer des partenariats bénéfiques à tous.

3.5.1 Plan de développement de la Décennie

Pourquoi est-il nécessaire d'élaborer un plan de développement pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ? Un plan de développement ne contient guère plus que quelques paragraphes et énumérations devant définir et orienter la stratégie, les résultats escomptés et/ou étapes qui permettent de cerner les responsabilités et les activités, et des projections sommaires des ressources (mobilisation) nécessaires pour planifier et gérer les contributions, le flux des ressources et les dépenses budgétaires. Les deux premiers éléments font l'objet de la section « Approche stratégique de la Décennie », et le troisième est traité dans la présente sous-section. De cette manière, la Feuille de route (et le plan de mise en œuvre) comportera une ébauche de « plan de développement », qu'il soit ensuite intitulé ainsi ou non. Pour

le succès de l'entreprise (en l'occurrence la Décennie), il est essentiel de retenir que ces trois éléments au moins doivent être documentés et compris.

Dans la présente sous-section, nous parlons de « plan de mobilisation de ressources », étant donné que nous n'abordons qu'une partie de ce que doit recouvrir un plan de développement. Toutefois, nous recommandons que le groupe de planification se serve de la Feuille de route comme d'un premier canevas de plan de mobilisation de ressources et de développement de la Décennie, lequel décrira les objectifs ainsi que les moyens de les réaliser à l'aide d'activités et de la mobilisation de ressources. Le plan de développement de la Décennie (ou tout autre terme que le groupe de planification choisira d'utiliser) coexistera avec le plan de mise en œuvre, son ou ses plans de recherche et son plan de participation et de communication, et tous serviront d'outils pour assurer la mise en œuvre et la gestion réussies et efficaces de l'entreprise Décennie.

3.5.2 Mobilisation de ressources au sein du système des Nations Unies

La résolution qui proclame la Décennie stipule que celle-ci doit être mise en œuvre « *dans les structures et la limite des ressources disponibles* ». D'après nous, cela signifie qu'il ne sera pas nécessaire de créer de nouveaux mécanismes financiers intergouvernementaux ou d'affecter de nouvelles ressources intergouvernementales à cette initiative, en particulier des crédits du budget ordinaire de la COI de l'UNESCO. Cette résolution n'interdit pas de mobiliser des fonds extrabudgétaires ou d'autres types de ressources financières et humaines aux fins de la mise en œuvre de la Décennie. D'ailleurs, le plan de développement de cette dernière reposera probablement sur le principe selon lequel ses programmes et projets seront autonomes et ne nécessiteront aucun investissement provenant du budget ordinaire de la COI (ou d'autres entités des Nations Unies), sauf pour certains aspects de la préparation et de la coordination de haut niveau.

Les États membres contribueront aux activités et à la mise en œuvre de la Décennie sur la base du volontariat, c'est-à-dire sans contributions obligatoires à verser par le biais des mécanismes financiers du système des Nations Unies.

RESSOURCES REQUISES POUR LA PHASE PRÉPARATOIRE

Ici encore, nous nous fondons sur les objectifs de la phase préparatoire et sur la figure 1 pour prévoir les dépenses requises pour les activités suivantes :

- appuyer les mécanismes de gouvernance, en particulier les travaux et réunions du groupe de planification ;
- soutenir la participation et la consultation de la communauté océanographique, notamment en organisant des ateliers thématiques régionaux et mondiaux ciblés et en participant à des forums et réunions en accord avec la stratégie de la Décennie ;
- appuyer l'élaboration du plan de ressources, du plan scientifique, du plan de développement des capacités, du plan de communication/participation et du plan de mise en œuvre global ;
- soutenir la participation et la consultation au sein du système des Nations Unies, en particulier l'établissement des rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- appuyer les activités de communication, notamment le site Web, la constitution de réseaux avec des scientifiques et la production de matériels de sensibilisation.

Compte tenu du temps requis pour identifier et mobiliser des appuis pour la recherche et les infrastructures (par ex. nouvelles technologies d'observation) et pour le renforcement des capacités, il convient d'engager l'effort de mobilisation dès la phase préparatoire. La note d'information préconisait de « [...] soumettre des propositions aux organismes de financement en place, qui seront

nombreux à soutenir les activités liées à la Décennie s'ils sont sollicités par des demandes précises ». Il faut entamer ces démarches dès à présent, en s'appuyant sur la présente Feuille de route et sur les avant-projets de plan de mise en œuvre. De même, si l'on recourt à des mécanismes tels que le Forum Belmont pour appuyer certains axes de recherche, il conviendra, pendant la phase préparatoire, de réserver des ressources en vue d'entamer les discussions requises.

Il est peu probable qu'un groupe volontaire tel que le groupe de planification (quelles que soient les modalités de sa création ou de son financement) soit capable de mener de telles consultations (bien qu'il ait à les guider et les diriger), et on aurait tort de supposer que la COI peut absorber cette mission dans sa charge de travail déjà trop lourde. Il faudra vraisemblablement mobiliser des ressources spécifiques.

RESSOURCES REQUISES POUR LA DÉCENNIE

Les besoins en ressources financières, humaines et matérielles de la Décennie sont de deux types : besoins et dépenses directs et indirects d'administration et de coordination, et appui direct aux activités des projets.

Coordination et administration

Pour une entreprise telle que la Décennie ou qu'un programme de recherche majeur, il faut disposer d'un niveau de ressources de base pour la mettre sur pied et la faire fonctionner. Le volume de ces ressources de base est à ajuster selon la portée et la taille de l'entreprise, et sera probablement consacré de façon disproportionnée à la phase de lancement, en attendant que les contributions attendues soient effectivement fournies. Les ressources doivent être mobilisées de manière centrale en vue d'appuyer les fonctions de coordination et d'administration du niveau *Portefeuille* ou *Entreprise* (voir la figure 2 et le tableau 1) ainsi que, probablement, certaines fonctions du niveau *Programmes* (par exemple lorsqu'il n'est pas possible ou pratique d'assurer intégralement les ressources nécessaires au programme par une contribution volontaire).

De façon générale, les arguments à l'appui de la création de programmes et de projets de la Décennie devront comporter une étude de faisabilité favorable établie selon le modèle exposé plus haut – buts et objectifs précis, résultats escomptés et étapes, bénéfiques escomptés au niveau *Programmes/Projets* et au niveau de la Décennie, et plan de ressources. Autant que possible, la coordination et l'administration seront décentralisées et financées au niveau *Programmes/Projets*.

Divers types de contributions à la coordination et l'administration sont possibles :

- contributions nationales, régionales ou autres contributions en nature pour accueillir et organiser des réunions scientifiques, ateliers, etc. ;
- contributions nationales, régionales ou autres contributions en nature pour les déplacements et activités liés à des réunions scientifiques, ateliers, etc. ;
- hébergement d'un bureau de projet ou de programme de la Décennie ;
- élargissement des mécanismes d'appui existants (par ex. bureau de programme régional de la COI) afin d'assurer les activités nécessaires d'administration et de coordination de la Décennie ;
- détachement ou mise à disposition de personnel pour appuyer le bureau central ou les bureaux décentralisés ;
- contributions financières directes à un fonds central de la Décennie ou à un fonds similaire attaché à un bureau décentralisé.

Ces contributions devront être prévues et confirmées, et non hypothétiques. À cet égard, on peut s'appuyer sur le principe utile selon lequel si les bénéficiaires et les partenaires d'une activité ne souhaitent ou ne peuvent pas financer les dépenses de coordination et d'administration, les conclusions de l'étude de faisabilité seront probablement négatives et l'activité risquée.

Enfin, il est bon de rappeler que si la résolution qui proclame la Décennie en confie le rôle de chef de file à la COI, elle invite également d'autres organisations à y participer et à la soutenir. La base de ressources sera large, flexible, et pas trop concentrée sur la COI et ses mécanismes déjà en place. Cette stratégie réduira le risque de voir apparaître des points faibles et favorisera une participation et une adhésion larges à la Décennie (voir la sous-section suivante pour en savoir plus sur les mécanismes financiers).

Appui aux activités

La fourniture des ressources nécessaires aux activités et projets de la Décennie demandera un effort considérable, bien supérieur à l'effort requis pour assurer la coordination. Comme indiqué précédemment, cet appui sera fourni essentiellement sous forme de contributions volontaires déterminées à l'échelon national : navires de recherche, réseaux de recherche et de mesure continue, formation technique, systèmes de données, projets de recherche financés au niveau national, etc. Ces activités seront le plus souvent approuvées et financées par le biais de mécanismes nationaux, mais peuvent aussi recevoir l'appui de mécanismes de financement régionaux et internationaux, la Décennie pouvant apparaître comme bénéficiaire ou motivation du projet. Cela engendrera des difficultés pour la Décennie, car les structures de gouvernance décrites plus haut devront composer avec de nombreux facteurs extérieurs échappant à leurs influence et contrôle immédiats ; les engagements volontaires seront souvent pris à titre provisoire ou indicatif et seront confirmés lorsque la source de financement, et non la Décennie, l'aura décidé.

La Décennie encourage le parrainage de ses programmes/projets par les États membres par le biais d'un appui direct. Idéalement, les projets donnant suite aux plans de la Décennie bénéficieront d'une forte visibilité et/ou d'un degré de priorité élevé au sein des mécanismes de financement nationaux ou régionaux.

Le [Forum Belmont](#) est un partenariat d'organismes de financement, de comités scientifiques internationaux et de groupements régionaux œuvrant pour le progrès d'une science interdisciplinaire et transdisciplinaire, et guidé par la vision d'une « *recherche transdisciplinaire internationale produisant des connaissances pour comprendre et atténuer les changements de l'environnement planétaire et s'y adapter* ». La concordance avec les objectifs de la Décennie apparaît clairement. Jusqu'à présent, les projets financés par le Forum dans le domaine des océans ont porté sur la vulnérabilité des zones côtières, la biodiversité et les services écosystémiques, les prévisions climatiques et, plus récemment, sur la transition vers la durabilité (appel à propositions clos en septembre 2017). Le Programme 2030 constitue un objectif explicite de ce partenariat. L'une des premières mesures du groupe de planification devrait consister à organiser une réunion avec le Forum, idéalement après consultation de l'un de ses donateurs, afin de favoriser la mise en place d'une collaboration et d'un soutien à la mise en œuvre du programme de la Décennie (par exemple concernant les facteurs de stress cumulatifs).

AUTRES CONSIDÉRATIONS, Y COMPRIS LES DISPOSITIFS FINANCIERS

Les dispositifs financiers et liés aux ressources doivent être souples et faciliter et encourager la participation, et non l'inverse. Il serait possible, notamment, d'établir des rubriques budgétaires dédiées (fonds-en-dépôt) au sein de la COI et des partenaires principaux (la diversité étant un atout et, répétons-le, l'existence de plusieurs rubriques budgétaires venant renforcer l'idée que la Décennie est une décennie internationale). Par ailleurs, ses fondations ont accumulé une solide expérience dans le domaine des sciences océaniques (comme l'illustre parfaitement le partenariat entre la Fondation Sloan et le Census of Marine Life), et la Nippon Foundation s'est déjà engagée à soutenir l'initiative [Seabed 2030](#) (voir les actions de l'Objectif I).

Il est possible également de constituer une entité juridique distincte (« la Décennie internationale des sciences océaniques ») dont l'unique objet serait d'appuyer les buts et objectifs de la Décennie et dont les fonds seraient gérés au profit de cette dernière. Suivant l'exemple de l'initiative Future Earth, le conseil d'administration de cette entité serait issu des membres du principal organe directeur de la Décennie. L'entité ne serait que l'un des éléments du tissu d'appui de la Décennie, et non le seul canal de soutien. Parmi les avantages potentiels de cette solution, citons la réduction de certains frais généraux et le fait que ses axes de soutien pourraient constituer l'un des héritages de la Décennie. Cette entité serait probablement plus souple et adaptable que certains mécanismes en place.

Les fondations et initiatives telles que Future Earth font évoluer le modèle de financement, notamment parce qu'elles mettent l'accent sur des sciences pertinentes du point de vue sociétal et jettent des ponts vers les sciences sociales. Future Earth ne dispose pas d'un soutien centralisé, mais utilise des « nœuds » chargés de fournir un appui national et régional. Bien que la Décennie soit d'une autre nature, on peut sans doute en tirer d'utiles enseignements concernant la mobilisation de ressources.

3.6 Élaborer le plan de mise en œuvre de la décennie

L'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie est la principale tâche de la phase préparatoire. La section suivante présente les grandes lignes des éléments de ce plan.

4. Éléments du plan de mise en œuvre

Cette section donne un aperçu des éléments attendus du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, qui ont pour la plupart été abordés dans les sections précédentes. Ils sont présentés sous forme de sommaire commenté du plan de mise en œuvre. En attendant d'établir clairement la nécessité que ce plan soit approuvé (examiné) par l'Assemblée générale de l'ONU, il conviendra peut-être d'apporter des précisions sur le contexte au sein du système des Nations Unies.

Ces éléments attendus sont pour beaucoup des composantes plus ou moins habituelles des plans de mise en œuvre :

- quels sont la raison d'être, la logique globale et les objectifs de la Décennie, et les bénéfices essentiels de sa mise en œuvre ?
- quels seront les activités et accomplissements de la Décennie en termes d'actions, de réalisations et de résultats ? Il s'agit d'une initiative ambitieuse et transformatrice, qui se situe dans la perspective du Programme 2030 ;
- comment les participants s'acquitteront-ils de la planification, de la programmation, de la mobilisation de ressources et des diverses tâches nécessaires pour atteindre les buts et objectifs de la Décennie ?
- où et quand les activités se dérouleront-elles ? Ces deux points seront au départ définis largement : échelle mondiale, régionale ou locale/nationale ; avant la Décennie, au début, au milieu, à la fin ou tout au long de l'initiative ;
- qui seront les responsables, du plus haut niveau de gouvernance aux contributions aux projets ?

Le plan de mise en œuvre doit établir des garde-fous pour la phase d'exécution et fournir des moyens systématiques de faire face aux difficultés et de gérer les risques. Il doit aussi donner des indications sur les différentes étapes et sur l'établissement de rapports pour chaque projet et pour

l'initiative dans son ensemble, ainsi que sur les modalités du suivi des progrès et des bénéfices qui sera assuré tout au long de l'initiative.

1. Introduction

Cette partie du plan de mise en œuvre portera dans une large mesure sur les mêmes aspects que la section « Introduction » de la présente Feuille de route. Elle devra peut-être donner plus de précisions sur le contexte au sein de la COI (par ex. lien avec l'axe d'action 3 et les résultats escomptés adoptés par l'Assemblée générale de la COI à sa 30^e session) et du système des Nations Unies (par ex. certaines des informations figurant à l'annexe 1 de ce document).

L'introduction doit éclairer le lecteur au sujet des documents et décisions qui sous-tendent l'élaboration du plan et lui donner un aperçu détaillé des éléments qui sont abordés ou non dans le plan. Elle doit expliquer quelles sont les implications de la proclamation de la Décennie par les Nations Unies, définir le terme « sciences océaniques » et ce qu'il signifie en termes de portée, et aborder la dimension du développement durable (produire de nouvelles connaissances scientifiques à l'appui du développement durable).

Enfin, l'introduction doit décrire la structure générale du plan et citer tout autre document utile.

2. Objectifs primordiaux et stratégiques

Cette partie sera établie sur le modèle de la section « [Approche stratégique de la Décennie](#) » de la présente Feuille de route, en l'actualisant à la lumière des consultations qui se tiendront pendant la phase préparatoire. Les objectifs primordiaux et stratégiques devront rester axés sur le changement/la transformation et éviter de décrire les activités en cours, quelle que soit leur utilité.

Il importe aussi de ne pas perdre de vue que la stratégie guide les priorités, ou, autrement dit, garantit l'adoption d'une approche équilibrée du changement mettant l'accent sur les aspects pertinents pour aboutir à la transformation souhaitée. Les opérations particulières, activités courantes et initiatives régionales ne figureront pas parmi les objectifs. Il faudra également éviter les listes.

Les actions et bénéfices pourront être mondiaux, régionaux ou nationaux, et être en lien avec des mécanismes existants qui joueront un rôle important pour opérer ce changement. Ces informations figureront pour la plupart dans les plans spécifiques présentés plus loin.

3. Structure et organisation

La section 3.2 de la partie consacrée à la phase préparatoire, « [Définir la forme et la structure de la Décennie](#) », contient un premier canevas de cette partie du plan de mise en œuvre. Bien entendu, les détails pourront être modifiés à la lumière des consultations qui se tiendront en amont de la 51^e session du Conseil exécutif de la COI, ainsi que dans le cadre des travaux du groupe de planification. La [figure 2](#) et le [tableau 1](#) présentent les grandes lignes d'une proposition de structure et de mécanismes de gouvernance.

Dans la présente Feuille de route, nous recommandons une certaine structure pour la Décennie, tout en admettant qu'il n'existe pas de modèle unique à privilégier. Nous tentons ici de trouver un équilibre entre l'immixtion d'un processus intergouvernemental dans les méthodes et processus de la Décennie et l'intérêt scientifique. Il est toutefois possible de choisir un autre point de vue, sachant qu'il appartiendra au groupe de planification de formuler une recommandation sur la structure à adopter.

Le maintien de cet équilibre présente une difficulté, qui concerne le type de cadre nécessaire pour coordonner les diverses activités de la Décennie menées par l'ONU, ses organismes spécialisés, d'autres entités connexes et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. Les chaînes de responsabilité de bon nombre de ces activités pourraient en effet aller au-delà de celles définies pour la Décennie. Il serait encore plus

problématique que ces chaînes ne rencontrent à aucun moment la sphère intergouvernementale, ou seulement de manière superficielle. Il faudra peut-être adopter des résolutions pour autoriser l'implication des principales parties prenantes des Nations Unies et des mécanismes intergouvernementaux (autres que la COI). Ici encore, il n'existe pas de solution unique pour gérer cette collaboration, qui devrait toutefois être facilitée par l'ONU-Océans.

Enfin, le groupe de planification devra peut-être définir des principes directeurs pour la Décennie, concernant notamment la gestion des contributions et la gouvernance (voir également la section 3.1.2, « [Dispositions provisoires](#) »). On peut décider d'accepter toute contribution liée aux océans, même si son rapport avec les sciences océaniques et/ou le développement durable est ténu, ou accepter uniquement les contributions concordant parfaitement avec les objectifs de la Décennie et ayant de fortes chances de réussite. On pourrait aussi élaborer des principes pour guider les partenaires potentiels, ainsi que des principes concernant l'appui à des fins d'administration et de coordination, dont certains sont évoqués dans la section précédente. On pourrait par ailleurs préconiser l'adoption d'un système P3M ou de structures de gestion équivalentes, sachant que le présent document souligne que cette structure doit être adaptée aux objectifs fixés. Pour les projets scientifiques, on utilise généralement des procédures de gestion légères.

4. Plan scientifique

Pour les besoins du présent document, nous envisageons un plan scientifique unique qui couvrira les quatre premiers objectifs et comportera à son tour plusieurs projets de recherche et/ou d'infrastructures, lesquels seront assortis d'un plan conçu selon la même structure que celle du plan de mise en œuvre lui-même. Les grandes lignes des objectifs, activités et bénéfices des plans des projets de recherche sont présentées dans les objectifs I à III. Le plan scientifique (qui opère au niveau *Programmes*) peut s'appuyer sur ces grandes lignes, au besoin, tout en précisant certains aspects, comme exposé ci-dessous. Le plan scientifique expliquera comment s'agencent les différents éléments pour aboutir à un programme de recherche équilibré, cohérent et synergique de la Décennie.

D'après la liste qui figure au début de la présente section, chaque plan de projet de recherche du plan scientifique doit aborder les points suivants :

- Quels sont la raison d'être, la logique globale et les objectifs du projet, ses liens avec les buts/objectifs de la Décennie et ses bénéfices escomptés (par ex. à l'égard des Objectifs de développement durable) ?
- Quels seront les activités et accomplissements du projet en termes d'actions, de réalisations et de résultats ? On peut répondre à cette question par le biais de sous-projets de recherche. La Décennie est une initiative ambitieuse et transformatrice qui se situe dans la perspective du Programme 2030, et de nombreux projets devraient être calqués sur ce modèle. On peut s'attendre à ce que quelques projets de recherche seulement et un programme de recherche unique soient mis sur pied. Cette partie prendra souvent la forme d'une série de questions scientifiques à traiter.
- Comment les participants s'acquitteront-ils de la planification, de la programmation, de la mobilisation de ressources et des diverses tâches nécessaires (exécution du projet) pour atteindre les buts et objectifs du projet, et quels mécanismes de gouvernance seront mis en place ? Si la Décennie adopte une structure semblable à celle présentée dans la [figure 2](#) et le [tableau 1](#), les projets devraient largement s'inspirer de ce modèle (sauf si le projet en question existe déjà sous une autre forme adaptée).
- Où et quand les activités se dérouleront-elles ? Ces deux points seront au départ définis largement : échelle mondiale, régionale ou locale/nationale ; avant la Décennie, au début,

au milieu, à la fin ou tout au long de l'initiative, qui seront les responsables, du niveau de la gouvernance du projet aux contributions à des projets particuliers ?

Tous les niveaux de la structure de gouvernance devraient être responsables de la gestion des risques et des problèmes à leur niveau. Les facteurs extérieurs échappant au contrôle des programmes feront l'objet d'une surveillance.

Le plan scientifique sera établi et affiné à la lumière des différentes consultations de la communauté scientifique qui se tiendront en 2018-2019 (voir ci-dessus la section « [Faire participer la communauté océanographique et la consulter au sujet de la Décennie](#) »). Chaque plan de projet de recherche résumera les résultats des activités de recherche menées dans le cadre du projet en question et rendra compte des progrès accomplis au programme dont il relève.

De la même façon que le plan de mise en œuvre ne contiendra pas tous les détails, le plan scientifique qui y sera intégré donnera une vue d'ensemble et ne décrira pas de façon approfondie les différents projets. Un plan de recherche détaillé sera toutefois élaboré pour chaque projet.

En outre, cette partie du plan de mise en œuvre sera probablement évolutive. Les programmes/projets de travail seront ajustés à mesure que les engagements seront pris ou retirés et que de nouvelles idées se feront jour, ou lorsque les résultats obtenus exigeront un changement de cap. Ces modifications seront généralement documentées et gérées au niveau *Programmes*, sauf si elles nécessitent d'adapter la Décennie elle-même.

5. Plan de développement des capacités

L'objectif V fournit de nombreux éléments nécessaires à cette partie du plan de mise en œuvre. Le passage de la section « [Phase préparatoire](#) » relatif à la participation est également pertinent.

Le but est d'améliorer considérablement la base de connaissances scientifiques, le transfert de techniques marines et l'éducation dans les régions et pour les groupes aux capacités actuellement limitées, en particulier les PEID et les PMA. Le plan contiendra des détails sur la stratégie et les mesures requises pour améliorer les possibilités de façon significative et offrir un accès équitable aux avantages économiques découlant de l'utilisation des ressources et techniques marines, y compris dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

Le plan de développement des capacités adopte une perspective à plus long terme, afin d'améliorer le transfert des connaissances scientifiques à des segments plus larges de la société ainsi qu'aux gouvernements régionaux/nationaux, et d'offrir des possibilités en matière d'éducation et de renforcement des capacités aux jeunes scientifiques.

Le plan de développement des capacités de la Décennie sera mis en harmonie avec le Plan stratégique de la COI, à tout le moins.

6. Plan de communication et de participation

Les indications concernant cette partie du plan de mise en œuvre figurent dans les sous-sections de la section « [Phase préparatoire](#) » intitulées « [Faire participer la communauté océanographique et la consulter au sujet de la Décennie](#) » et « [Communication et ateliers de consultation sur la Décennie](#) ». Ces considérations doivent toutefois être appliquées à la Décennie dans son ensemble. Les plans de recherche et de systèmes/d'infrastructures devraient également être assortis de stratégies de communication et de participation dans leurs sphères de compétence respectives.

Cette partie du plan de mise en œuvre fournira des orientations et principes généraux, en particulier s'agissant de l'image de marque de la Décennie, de la désignation de porte-parole, du besoin de ressources spécifiques, de l'utilisation de moyens de communication modernes en ligne et autres, etc. On peut envisager de recourir à des réseaux tels que Linked-in pour constituer des réseaux de scientifiques de la Décennie.

7. Mise en place et calendrier

Les trois précédentes parties du plan de mise en œuvre décrivent les grands domaines de programme proposés pour la Décennie. Ces différents programmes devraient être mis en place dès le début de la Décennie, notamment dans le domaine scientifique et/ou de la recherche. Le groupe de planification pourrait accélérer ce processus en élaborant un projet de mandat pour les comités directeurs et en y intégrant ceux contenus dans le plan de mise en œuvre.

Pour l'heure, il ne semble pas justifié d'établir un programme de travail régional transversal (il en ira peut-être autrement à l'issue des consultations). Les trois programmes présentés dans les parties 4 à 6 du plan de mise en œuvre contiendront des volets mondiaux et régionaux, et recenseront les contributions nationales à la Décennie (parmi lesquelles beaucoup seront assorties d'objectifs et de résultats nationaux limités et ne contribueront donc pas directement au programme de travail de la Décennie, mais seront utiles pour en atteindre les objectifs primordiaux). Des organismes intergouvernementaux régionaux pourraient coordonner les contributions régionales à un ou plusieurs programmes de la Décennie.

Le plan de mise en œuvre devrait inclure un diagramme de Gantt ou un graphique similaire (par ex. un équivalent de la [figure 1](#) pour la Décennie) indiquant les décisions cruciales, les grandes étapes (établissement d'un programme sur les systèmes et les infrastructures, rapport à mi-parcours à l'Assemblée générale des Nations Unies, examen à mi-parcours) et les rapports de haut niveau à présenter.

8. Plan de ressources

La section « [Élaborer un plan de mobilisation de ressources \(plan de développement\) pour la Décennie](#) » fournit un premier canevas pour cette partie du plan de mise en œuvre. Si des mécanismes doivent être établis spécialement pour la Décennie, ils seront décrits dans le plan de mise en œuvre (par exemple un fonds-en-dépôt pour la Décennie).

D'ici la fin de 2019, on devrait avoir une idée bien plus précise des engagements fermes et provisionnels en faveur de la Décennie. Le plan de mise en œuvre devrait donc donner un aperçu de la portée et de l'ampleur des activités de l'initiative et de la participation potentielle à cette dernière.

9. Suivi des progrès et établissement de rapports

Le conseil de la Décennie (ou conseil d'administration ; voir le [tableau 1](#)) sera chargé de suivre et d'examiner les progrès réalisés ainsi que de faire rapport aux principales parties prenantes, y compris les organes directeurs de la COI (rapport annuel) et l'Assemblée générale des Nations Unies (rapport éventuellement bisannuel).

Il importera également d'assurer un suivi, d'établir des rapports et de procéder à des examens au niveau des programmes et des projets, notamment au moment de leur clôture (bénéfices réalisés).

Les rapports établis seront uniformisés et fonctionnels. De façon générale, ils porteront sur les progrès obtenus par rapport aux objectifs définis (pour la Décennie, ses programmes ou ses projets ; par ex. : en voie de réalisation, problèmes/risques mineurs, préoccupations majeures), sur les ressources (financement, participation, contributions, etc.), et sur les problèmes et risques pertinents. D'autres types de communications seront utilisés pour transmettre des informations ponctuelles, par exemple d'importantes percées scientifiques, la mise en œuvre d'une nouvelle technologie, etc.

La Décennie devrait faire l'objet de deux examens au moins, l'un au cours de la cinquième année et l'autre pendant les neuvième et dixième années. Le premier examen permettra d'ajuster ou de modifier la structure et les mécanismes de gouvernance de la Décennie et d'en revoir les objectifs

et activités. Le second examen se concentrera sur la synthèse et les bénéfices réalisés : dans quelle mesure la Décennie répondra-t-elle aux attentes et quels enseignements en tirer ?

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) ayant abouti à la publication d'un rapport final, il convient de se pencher sur la forme que prendra le rapport de clôture de la Décennie pour les sciences océaniques. Il pourrait être opportun d'organiser une conférence de clôture qui portera sur les objectifs scientifiques.

ANNEXE 1 : Contexte au sein du système des Nations Unies¹

La Décennie viendra appuyer et renforcer la base de données scientifiques de plusieurs processus des Nations Unies. Voici quelques exemples.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS)

Le Conseiller juridique des Nations Unies a bien résumé ce lien dans les observations qu'il a formulées le 25 septembre 2017, lors de la manifestation tenue en marge des consultations informelles sur le projet de résolution relatif aux océans et au droit de la mer :

« Les sciences de la mer et la Convention sont étroitement liées. La Convention définit un cadre pour la recherche scientifique marine, dans sa Partie XIII, ainsi que pour le développement et le transfert des techniques marines, dans sa Partie XIV. Les sciences de la mer jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la Convention et la réalisation de ses objectifs, à savoir l'exploitation équitable et efficace des ressources des mers et des océans, la conservation de leurs ressources biologiques, et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin. La Décennie pourrait contribuer non seulement à combler certaines des lacunes recensées en matière de connaissances, mais aussi à renforcer par différents moyens la mise en œuvre de la Convention, qui est essentielle à la réalisation de toutes les cibles de l'ODD 14. La Convention fait obligation aux États parties et aux organisations internationales compétentes d'encourager et de faciliter le développement et la conduite de la recherche scientifique marine ainsi que de favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Elle exige également qu'ils publient et diffusent des renseignements concernant les principaux programmes envisagés et leurs objectifs, ainsi que les connaissances tirées de la recherche scientifique marine. La Convention stipule en outre que tous les États parties coopèrent, dans la mesure de leurs capacités, en vue de favoriser activement le développement et le transfert des sciences et techniques de la mer selon des modalités et à des conditions justes et raisonnables afin d'aider les pays en développement. Une décennie des Nations Unies contribuerait à la mise en œuvre de ces obligations en stimulant la coopération internationale et l'échange des connaissances dans le domaine de la recherche scientifique marine. En aidant à comprendre l'impact des facteurs de stress cumulatifs et en encourageant une recherche interdisciplinaire, elle pourrait aussi concourir à l'élaboration d'une approche intégrée de la gestion des activités liées aux océans. Elle permettrait en outre d'améliorer encore la capacité des États, notamment des pays en développement (en particulier les PEID et les PMA), à acquérir les connaissances nécessaires pour gérer de manière durable les activités menées par l'homme dans les espaces marins, ainsi qu'à tirer parti des avantages du développement durable et effectif des ressources marines et des utilisations des océans. »

Programme 2030 et Objectif de développement durable 14

Atteindre les cibles visées par l'objectif de développement durable 14 de « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » nécessite de nouvelles solutions fondées sur des données scientifiques qui devront être systématiquement traduites en politiques et décisions éclairées. La Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable appuiera directement la réalisation de la cible 14.a, qui appelle à « approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ». La cible 14.a est transversale et sert

¹ Cette annexe est largement inspirée de la note d'information présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 72^e session, bien que des modifications aient été apportées pour l'intégrer à la présente Feuille de route.

de base à d'autres cibles de l'ODD 14, notamment celles portant sur la pollution marine, l'acidification des océans, la gestion écosystémique, la gestion des pêches, les aires marines protégées ou l'économie bleue. Plusieurs ODD autres que l'ODD 14 pourraient profiter de l'amélioration des connaissances relatives aux océans, en raison de leur incidence sur des objectifs mondiaux tels que la sécurité alimentaire (ODD 2), la lutte contre le changement climatique (ODD 13), les possibilités d'apprentissage (ODD 4), l'égalité des sexes (ODD 5), la croissance économique durable (ODD 8) ou encore la santé humaine (ODD 3).

La proposition de décennie a été enregistrée en tant qu'engagement volontaire de la COI en faveur de la Conférence des Nations Unies sur les océans (#OceanAction15527). Sur les 1 400 engagements liés aux ODD enregistrés par les parties prenantes internationales, environ 500 concernent des initiatives visant à faire progresser la réalisation de la cible 14.a relative aux connaissances en sciences de la mer. Cela témoigne de la priorité qu'accordent les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les ONG, entre autres, à la nécessité d'intensifier la collaboration scientifique en vue de développer les connaissances. La Décennie pourrait tirer parti de ces engagements et fournir un cadre pour promouvoir la recherche et le renforcement des capacités de façon plus concertée et coordonnée. Après 2020, elle pourrait contribuer à l'examen régulier des ODD mené dans le cadre du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable ainsi que du Rapport mondial sur le développement durable, publié tous les quatre ans.

Évaluation mondiale des océans au titre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques des Nations Unies pour l'analyse et l'évaluation de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (Mécanisme régulier)

La COI s'emploie activement à fournir un appui scientifique et technique au Mécanisme des Nations Unies et à son groupe d'experts, dans le cadre des dispositions de la résolution 71/257 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui invite notamment la COI et d'autres organismes des Nations Unies à « contribuer à la mise en œuvre du deuxième cycle du Mécanisme au titre des activités suivantes : action de sensibilisation, désignation d'experts appelés à figurer sur la liste, appui technique et scientifique au Bureau et au Groupe d'experts, organisation d'ateliers et de rencontres à l'intention des équipes de rédaction, renforcement des capacités et étude préalable à la réalisation des évaluations du deuxième cycle ».

La première évaluation mondiale intégrée des océans, publiée en 2016, recense de nombreuses lacunes en matière de connaissances scientifiques et aboutit à la conclusion suivante : « il existe d'importantes disparités mondiales sur le plan des capacités qui permettent de mener la recherche scientifique marine nécessaire à la bonne gestion des activités humaines susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin. Or, les chapitres précédents de l'Évaluation montrent que ces disparités limitent la gestion de l'impact des activités humaines. Des capacités de recherche scientifique marine existent cependant dans la plupart des régions du monde [...] ».

Plusieurs lacunes ont été mises en évidence par cette première évaluation mondiale des océans, en particulier dans les domaines suivants : structure physique de l'océan, circulation océanique et notamment température de la mer (en surface comme en profondeur), élévation du niveau de la mer, répartition de la salinité, absorption du dioxyde de carbone, répartition et cycle des nutriments, biote de l'océan, et interactions entre l'homme et l'océan. Le premier objectif provisoire de la Décennie concerne les facteurs de stress multiples, et fait directement écho à cette conclusion essentielle de la première évaluation.

Les conclusions de cette évaluation seront très utiles pour guider la définition des questions et thèmes scientifiques qui sous-tendront la Décennie. Il conviendra de les réexaminer lors de l'élaboration de son plan de mise en œuvre.

Le deuxième cycle de l'Évaluation mondiale des océans a commencé en 2016 et devrait s'achever en 2020. On s'attend à mettre au jour de nouvelles lacunes en matière de connaissances, qui

figureront parmi les résultats d'évaluation. Ces résultats devront ensuite être pris en compte dans le processus de planification de la Décennie. Une collaboration étroite sera menée avec le Groupe d'experts du Mécanisme régulier pour s'assurer que les résultats d'évaluation sont intégrés dans la planification de la Décennie.

Il faut considérer les activités qui seront mises en place dans le cadre de la Décennie comme venant compléter le Mécanisme et y contribuer. La Décennie ne sera pas assortie d'un objectif d'évaluation en tant que tel, mais fournira un cadre coordonné pour définir des questions scientifiques, mener des recherches en collaboration, recueillir et diffuser des données et renforcer les capacités techniques, toutes ces tâches étant fondamentales pour conduire de solides évaluations intégrées du milieu marin.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Le rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, établi dans le cadre du sixième cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), sera achevé en 2019 et contribuera à l'évaluation des lacunes quant aux connaissances sur la multiproblématique océan-climat, qui sera abordée au titre de la Décennie.

ANNEXE 2 : Projet d'actions consolidé

- Action I(a) Poursuivre et accélérer l'élaboration d'un programme coordonné de recherche sur l'acidification de l'océan.
- Action I(b) Réaliser un séquençage complet de l'ADN environnemental en milieu marin.
- Action I(c) Mettre en place un petit groupe d'experts pour consolider les besoins en matière de sciences océaniques découlant notamment du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques, du Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère, de l'initiative Future Earth et du SCOR et du PMRC.
- Action I(d) Recueillir des données sur l'impact potentiel des changements environnementaux et climatiques sur les industries maritimes existantes et émergentes, en particulier pour les PMA et les PEID.
- Action I(e) Mettre en œuvre un programme intégré de recherche mondiale et régionale sur les effets du changement climatique, notamment les risques pour la santé des océans et les écosystèmes et les services qu'ils rendent, ainsi que sur l'adaptation.
- Action I(f) Lancer une initiative visant à renforcer considérablement l'utilisation des connaissances océanographiques au niveau de l'interface science-politiques, à l'échelle mondiale, régionale et nationale.
- Action I(g) Réaliser une cartographie des fonds marins, des zones de subduction et des événements hydrothermaux.
- Action II(a) Mettre en œuvre un programme mondial de recherche sur le bien-être des océans, notamment sur les effets cumulatifs des facteurs de stress tels que les sources de pollution terrestres et les charges d'éléments nutritifs anormales, l'anoxie, les plastiques, le changement climatique, la pêche, etc.
- Action II(b) Bâtir un programme de recherche coordonné sur la productivité et la biodiversité des océans.
- Action II(c) Répondre aux besoins scientifiques découlant du Rapport spécial du GIEC et de l'Évaluation mondiale des océans.
- Action II(d) Mettre en place un réseau mondial de flotteurs-profileurs biogéochimiques, permettant d'échanger librement l'ensemble des données au sein de la communauté océanographique.
- Action II(e) Étendre les services environnementaux marins (physiques, biogéochimiques, écosystémiques), notamment pour les données satellite et les autres données océaniques, afin qu'ils soient accessibles à toutes les communautés concernées à des fins de gestion.
- Action III(a) Améliorer de façon substantielle les alertes (délais et spécificité spatiale) aux risques côtiers découlant des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les ondes de tempête et les vagues de vent extrêmes.
- Action III(b) Renforcer les capacités de prévision des tsunamis dangereux, notamment ceux provenant des couches de fond instables (grâce à une meilleure cartographie des risques potentiels).

- Action III(c) Accélérer et améliorer la recherche sur la détection avancée des aléas et des risques liés aux océans, en mettant l'accent sur les communautés côtières.
- Action III(d) Relever le Grand défi du PMRC sur le thème « Variations régionales de l'élévation du niveau de la mer et incidences sur les zones côtières ».
- Action IV(a) Mettre en place un réseau mondial de flotteurs-profileurs biogéochimiques, permettant d'échanger librement l'ensemble des données au sein de la communauté océanographique.
- Action IV(b) Achever le déploiement initial d'un Système d'observation en mer profonde, ce qui inclut le soutien à la conservation et à l'utilisation durable des systèmes biologiques marins ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que la cartographie de la bathymétrie et des communautés benthiques, notamment autour des zones de subduction et des événements hydrothermaux.
- Action IV(c) Mettre en œuvre un projet pilote régional sur les courants de démarcation occidentaux aux basses latitudes et les systèmes biogéochimiques et biologiques associés, dirigé par la communauté de l'océan Pacifique occidental.
- Action IV(d) Étendre les services environnementaux marins, notamment pour les données satellite et les autres données océaniques, afin que toutes les communautés concernées puissent y avoir accès et les utiliser.
- Action IV(e) Créer un groupe d'experts de haut niveau pour guider la mise en place d'infrastructures de modélisation et d'assimilation des données couvrant l'ensemble des disciplines des sciences océaniques.
- Action V(a) Renforcer et diriger les activités de développement des capacités liées au transfert des techniques, notamment des nouvelles technologies, et mener des observations continues ainsi que des formations par la recherche connexes.
- Action V(b) Élargir la communauté pour les systèmes d'observations et de données océanographiques dans le monde en développement.
- Action V(c) Faciliter et coordonner la mise en place d'un mécanisme de contributions déterminées au niveau national pour les sciences océaniques au service du développement durable afin de créer une boucle d'interaction constructive entre la prise de décisions aux niveaux national et international en faveur du développement durable des océans.
- Action V(d) Consolider les communautés océanographiques par la communication, le dialogue et les échanges réguliers entre les gouvernements et leurs organismes, les autres usagers du milieu marin et de ses ressources, le public et les différentes communautés scientifiques, par exemple les sciences naturelles, les sciences sociales, l'économie et la santé humaine.
- Action V(e) Créer un portail d'information adapté au nouveau rôle des sciences dans la communication et l'utilisation des résultats scientifiques, fournissant et actualisant régulièrement des informations sur l'état de l'océan à l'intention de tous les acteurs concernés, et soutenant ainsi le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques des Nations Unies et son Évaluation mondiale des océans, grâce aux nouvelles technologies de communication et d'assimilation de données.

- Action VI(a) Nouer un partenariat entre des institutions et des organismes ayant la même vision et œuvrant aux niveaux national, régional et international, avec une coopération et une coordination solides, à la fois au sein et en dehors du système des Nations Unies.
- Action VI(b) Mettre en place un Groupe de référence pour la Décennie pour les sciences océaniques afin de fournir des commentaires et des conseils sur les progrès accomplis.
- Action VI(c) Renforcer les liens entre la science, les observations continues de l'océan et les services océaniques et les gouvernements, la gestion avec les institutions associées, les décideurs et l'interface science-politiques, et le grand public.
- Action VI(d) Consolider les communautés océanographiques par la communication, le dialogue et les échanges réguliers entre les gouvernements et leurs organismes, les autres usagers du milieu marin et de ses ressources, le public et les différentes communautés scientifiques, par exemple les sciences naturelles, les sciences sociales, l'économie et la santé humaine.
- Action VI(e) Améliorer et transformer les mécanismes nationaux et la coordination des activités nationales en faveur du développement durable.
- Action VI(f) Développer une nouvelle génération de technologies d'observation de l'océan et de ses mers résultant des efforts déployés par les pays technologiquement avancés et les pays en développement intégrés dans le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) en matière d'observations continues, afin d'inclure des paramètres davantage liés à la biochimie, à la biologie, à la biodiversité et aux écosystèmes, à l'appui de la gestion écosystémique.
- Action VI(g) Utiliser la nouvelle génération d'instruments de modélisation couplée comparés pour la prévision des conditions océaniques, notamment les paramètres biologiques et biochimiques tels que l'oxygène et le pH, en allant au-delà des capacités existantes pour décrire l'état physique de l'océan.